

Formalités douanières, transport de marchandises Allemagne

Les documents suivants sont exigés :

Pour le transporteur

- licence communautaire, autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- permis ADR.

Pour le chauffeur

- passeport avec visa, le cas échéant, ou carte d'identité;
- permis de conduire;
- attestation de conducteur pour les conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- certificat de formation ADR.

Pour le véhicule

- permis national de circulation;
- carte verte internationale d'assurance;
- justificatif du contrôle technique;
- certificat d'agrément ADR;
- attestation de conformité ATP.

Pour le transport

- lettre de voiture internationale CMR;
- Carnet TIR ou document communautaire de transit;
- document de transport ADR;
- certificat d'emportage du conteneur (ADR);
- autorisation pour le transport de déchets;
- justificatif pour les tarifs appliqués ou acquit à caution douanier.

Sources: IRU, 2004
BGL, septembre 2003